

Royaume-Uni : déshydrater des déments pour éviter des frais ?

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 17 juillet 2012



Les autorités judiciaires devraient s'abstenir d'intervenir lorsque des médecins prennent la décision de retirer l'hydratation et l'alimentation artificielles à des personnes gravement démentes, affirme l'éditorial de la dernière livraison du *British Medical Journal*, rapporte Hillary White, correspondante à Rome de [LifeSiteNews](#).



Raanan Gillon... ou un personnage des Monthy Python ?

Raanan Gillon, professeur émérite d'éthique médicale, invoque des motifs économiques pour étayer sa réflexion qui vient réagir de manière très critique à une décision par laquelle la Haute

Cour de Londres avait affirmé l'an dernier que le caractère sacré de la vie devait faire partie des points pris en compte lors de telles décisions. La Cour, statuant sur une demande de « débranchement » d'une femme de 52 ans de la part de ses proches, avait décidé que dans de tels cas la Cour de Protection doit systématiquement connaître de chaque affaire en vue de déterminer si le patient aurait réellement voulu qu'on mette fin aux soins le maintenant en vie.

Il qualifie ce jugement de « profondément troublant » en ce qu'il ôte le pouvoir sur la vie et de mort aux mains des médecins et place le principe du caractère sacré de la vie au-dessus d'autres facteurs de la prise de décision, et exige des éléments comme des directives anticipées des patients eux-mêmes, et encore à condition qu'elles respectent les formes juridiques.

« Le caractère sacré de la vie est allé trop loin », affirme le titre de l'éditorial ([abstract](#)), regrettant que la décision de la Haute Cour ait donné un poids important « quoique non absolu » à ce caractère.

Le juge avait retenu le fait que la décision de retirer l'hydratation et l'alimentation – que le Vatican qualifie d'euthanasie par omission, rappelons-le – soit de nature à entraîner des conséquences fatales.

Raanan Gillon, pour sa part, raisonne à l'envers : c'est le maintien de ces soins – pourtant ordinaires – qui constitue une prolongation induue de la vie.

Ce jugement, écrit-il, « risque de diriger l'utilisation de ressources sévèrement limités, faute de ressources, vers la fourniture de soins de prolongation de la vie non-bénéfiques ou présentant un bénéfice minimal, y compris l'alimentation ou l'hydratation artificielle, à des milliers de patients souffrant de démence sévère, dont la famille et les proches pensent qu'ils n'auraient pas souhaiter recevoir de tels soins ».

Aux termes du jugement de la Cour, qui reste pourtant très en-deçà d'une prise de position clairement respectueuse de la vie jusqu'à son terme naturel, il n'est pas permis de tenir compte de l'avis des proches ni de ce qu'ils affirment savoir de la volonté du malade au moment où il était encore en mesure d'exprimer sa volonté.

Gillon ajoute que la décision « va de manière graduelle et néfaste provoquer une distorsion de la manière d'attribuer les soins, des valeurs qui y président et du bon sens ». Il regrette que les médecins, dans le cadre de cette jurisprudence, ne puissent plus décider si les soins prodigués au patient sont dans l'intérêt de ce dernier, et que l'obligation de protection s'étende pareillement à tous les patients se trouvant « dans un état de conscience supérieur à un état minimal ».

Hilary White cite le porte-parole de la SPUC (Society for the Protection of Unborn Children) Anthony Ozimic, qui a qualifié l'idéologie présidant à cet éditorial du BMJ d'impossible à distinguer de l'utilitarisme matérialiste prônant l'élimination des inaptes par les eugénistes du début du XXe siècle, y compris les eugénistes allemands.

Elle signale également que Raanan Gillon n'est en rien un penseur marginal mais qu'il représente un courant souvent majoritaire parmi les spécialistes d'éthique médicale dans les pays occidentaux. Gillon a lui-même été le directeur éditorial du prestigieux *Journal of Medical Ethics*.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)